

FORMATION – AGENT DE SECURITE RENFORCE ET ARME B&D

L'Agent de Sécurité Renforcé Armé – catégorie B&D exerce des missions de sécurité privée armée à haut niveau de responsabilité. Il intervient sur des sites sensibles, à risques élevés ou stratégiques, nécessitant le port et l'usage d'armes de catégories B (armes de poing, lacrymogène grande capacité) et D (matraques, tonfas, lacrymogène), dans un cadre strictement réglementé. Il assure la protection des personnes, des biens et des installations, applique des consignes opérationnelles complexes, prévient les menaces graves et gère des situations dégradées pouvant nécessiter l'usage proportionné de l'arme, dans le respect du cadre légal et déontologique.

L'exercice de cette activité est soumis à la détention d'une carte professionnelle CNAPS – mentions armées B et D.

La formation

La formation d'Agent de Sécurité Renforcé Armé B&D (ASRA B&D) permet d'acquérir l'ensemble des compétences professionnelles, techniques, juridiques et opérationnelles requises pour l'exercice des missions de sécurité privée armée avec des armes de catégories B et D.

Durée et modalités pédagogiques

Formation réglementée de 17 jours en présentiel, à temps plein (106 h de formation + 7 h d'examen).

Toutes les heures de formation doivent avoir été suivies par le candidat pour qu'il puisse être présenté à l'examen.

Une formation continue (entraînement ASRA B&D) de 7h minimum est à prévoir tous les 3 mois pour rester en poste.

Objectifs visés

- Obtenir la certification professionnelle ASRA B&D de niveau 4 - RNCP37617
- Maîtriser l'usage professionnel des armes de catégorie B&D
- Être capable d'intervenir sur des missions de sécurité renforcé armé

Public concerné

- Agents de sécurité titulaires d'une carte professionnelle souhaitant accéder aux missions armées B&D
- Agents de sécurité titulaires d'une carte professionnelle portant la mention ASRA D
- **Les personnes en situation de handicap peuvent prendre contact avec notre référente handicap afin de valider les conditions spécifiques d'accès à cette formation (hesp@hesp-formation.com)**

Lieux de formation

Notre programme de formation se déroule à HESP ANNECY.

Modalités d'inscription

Les dossiers complets **doivent être déposés à minima 1 mois avant le démarrage de la formation.**

Nombre de places

Notre formation accueille entre 4 et 8 personnes maximum

Pré-requis

- Être majeur
- Être titulaire d'une carte professionnelle délivrée par le CNAPS valide ou d'une autorisation préalable
- Réussir au test de français de niveau B1
- Entretien d'évaluation de votre motivation
- Posséder un certificat de secourisme SST, PSC ou équivalent en cours de validité
- Fournir un certificat médical de moins de 6 mois, d'aptitude à la pratique sportive en compétition, de non-contre-indication à la pratique d'une arme de catégorie D ainsi qu'à la pratique d'une activité de self-défense

- Réussir un test de vérification des compétences APS
- La remise d'un CV et d'une lettre de motivation
- Réussir les tests psychotechniques et physiques
- **Attestation d'embauche en tant qu'Agent de Sécurité Renforcé et Armé B&D, par une société proposant ces services**

Objectifs pédagogiques

- Appliquer le cadre juridique
- Analyser les risques et menaces sur des sites sensibles
- Prévenir, gérer et désamorcer
- Utiliser une arme de catégorie B de manière professionnelle
- Intervenir tactiquement en contexte armé individuel ou collectif

Programme

UV5 : Module prévention et sécurité	4 h	➤ Maîtriser les caractéristiques techniques des armes de catégorie B et leurs règles de sécurité, de transport et de stockage
UV6 : Module professionnel	52 h	➤ Pratiquer les missions de sûreté d'agent armé avec armement de catégorie B
UV7 : Module tactique	17 h	➤ Agir en primo-intervenant : pratiquer le secourisme tactique
UV8 : Module stratégique	33 h	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Savoir utiliser son arme ➤ Gérer un incident dans le strict respect de la gradation de la force en binôme et en équipe, avec les forces de l'ordre

Moyens pédagogiques et équipements techniques

- Cours théoriques avec méthodes directives et participatives (livret pédagogique).
- Vidéoprojecteur ou écran de télévision pour la diffusion des cours.
- Cas pratiques et mises en situation d'intervention
- Mise à disposition de notre plateforme numérique (QCU/QCM d'entraînements, veille réglementaire, documents pédagogiques...)
- Salle de sport à disposition en interne
- Convention avec un stand de tir à moins de 5 min
- Utilisation d'un ordinateur ou d'une tablette pour s'entraîner à l'épreuve du QCU/QCM (Examens blancs).
- Mises en situation tactiques sécurisées
- Armes d'entraînement et armes réglementaires
- Equipements de protection individuelle

Le centre HESP met également à la disposition des stagiaires une cafétéria équipée de tables, de micro-ondes, de distributeurs de boissons chaudes, de boissons fraîches et d'un distributeur d'en-cas est également à disposition des stagiaires.

Modalités de suivi du stagiaire

Le formateur évalue tout au long de la formation les acquis de chaque UV (QCU/QCM d'entraînement corrigés et mises en pratique). De plus, il met en place un temps de régulation supplémentaire pour les candidats qui ont besoin d'améliorer leurs résultats. Une feuille d'évaluation individuelle remplie par le formateur permet de s'assurer de la bonne compréhension par le candidat des connaissances de tous les modules.

Modalités d'évaluation et de validation de la formation

Examen final :

- Epreuve écrite (QCU/QCM)
- Epreuve pratique : tir, maniement, mises en situation armées

HAUTE ECOLE de la SECURITE PRIVEE –SAS–
11 AVENUE DES VIEUX MOULINS – LE PERIPHERIQUE - 74000 ANNECY
Tel : 04.50.52.75.33/ Mail : hesp@hesp-formation.com

Siret : 802.114.330.00011/ Rcs : 802114330 Annecy

*Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 82740299974 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
Autorisation d'exercice du CNAPS DT SUD-EST N° FOR-074-2027-04-29-20220583381*

- Evaluation par un jury habilité

La certification est obtenue par la validation de l'ensemble des blocs de compétences. En cas d'échec partiel, les blocs validés restent acquis conformément à la réglementation.

Horaires

Généralement de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Langue d'enseignement

Cette formation est dispensée en langue française.

Qualification des intervenants

Nos formateurs sont habilités, justifiant d'une expérience professionnelle significative dans la sécurité armée et validés par les autorités compétentes.

Tarifs: Accédez à notre grille tarifaire

Délais d'accès : 1 mois avant le démarrage de la formation sous réserve de place

Contact : par mail à : hesp@hesp-formation.com

Modalités et conditions d'inscriptions: Téléchargez notre dossier de candidature

Conditions générales de vente : Consultez nos CGV

FORMATION – AGENT DE SECURITE RENFORCE ET ARME D

L'Agent de Sécurité Renforcé Armé – catégorie D exerce des missions de sécurité privée dans des contextes présentant des risques spécifiques, nécessitant un niveau renforcé de prévention, de dissuasion et d'intervention, incluant le port et l'usage encadré d'armes de catégorie D, conformément au Code de la sécurité intérieure.

La formation

La formation d'Agent de Sécurité Renforcé Armé (ASRA) permet à un agent de sécurité privée de porter une arme s'il travaille dans des lieux et dans des conditions où sa vie est mise en danger, sous l'autorisation préfectorale. Dans les cas où les missions n'exposent pas l'agent à un risque vital, celui-ci pourra porter une certaine catégorie d'armes non létales comme des bombes lacrymogènes, des tonfas ou des bâtons télescopiques.

Durée et modalités pédagogiques

Formation réglementée de 12 jours en présentiel, à temps plein (77 h de formation + 7 h d'examen).

Toutes les heures de formation doivent avoir été suivies par le candidat pour qu'il puisse être présenté à l'examen.

Une formation continue de 7,75 heures (entraînement ASRAD) est à prévoir tous les 6 mois pour rester en poste.

Objectifs visés

- Obtenir la certification ASRA D de niveau 4 (RNCP37616)
- Prévenir et dissuader toute atteinte aux personnes et aux biens
- Contrôler les accès, flux et comportements dans un cadre réglementé
- Intervenir face à une situation dégradée dans le respect du cadre légal et du principe de proportionnalité
- Utiliser une arme de catégorie D dans le strict respect des règles de sécurité, d'emploi et de traçabilité
- Appliquer les procédures d'alerte, d'intervention et de compte rendu
- Mettre en œuvre des dispositifs de sécurité renforcée sur des sites sensibles ou exposés à des risques particuliers

Public concerné

- Toute personne souhaitant travailler dans les métiers de la sécurité en qualité d'Agent de Sécurité Renforcé Armé.
- **Les personnes en situation de handicap peuvent prendre contact avec notre référente handicap afin de valider les conditions spécifiques d'accès à cette formation (hesp@hesp-formation.com)**

Lieux de formation

Notre programme de formation se déroule à HESP ANNECY.

Modalités d'inscription

Les dossiers complets **doivent être déposés à minima 1 mois avant le démarrage de la formation.**

Nombre de places

Notre formation accueille entre 6 et 12 personnes maximum

Pré-requis

- Être majeur
- Être titulaire d'une carte professionnelle délivrée par le CNAPS en cours de validité
- Réussir au test de français de niveau B1
- Entretien d'évaluation de votre motivation
- Posséder un certificat de secourisme SST, PSC ou équivalent en cours de validité

- Fournir un certificat médical de moins de 6 mois, d'aptitude à la pratique sportive en compétition, de non-contre-indication à la pratique d'une arme de catégorie D ainsi qu'à la pratique d'une activité de self-défense
- Réussir un test de vérification des compétences APS
- La remise d'un CV et d'une lettre de motivation
- Réussir les tests psychotechniques et physiques

Objectifs pédagogiques

- Appliquer le cadre juridique
- Prévenir, analyser et gérer les situations à risque ou dégradées
- Intervenir de manière justifiée, proportionnée et professionnelle
- Communiquer efficacement et rendre compte par écrit

Programme

UV 1 : Module juridique	14 h	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Connaitre et maîtriser le cadre juridique ➤ Appliquer les règles déontologiques et professionnelles ➤ Situer ses responsabilités civiles et pénales
UV 2 : Sécurité et pratique	3 h	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Connaitre et maîtriser les caractéristiques et les règles de sécurité liées aux armes de catégorie D ➤ Assurer le stockage, le transport et la traçabilité réglementaire
UV 3 : Module professionnel	32 h	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratiquer l'armement de catégorie D ➤ Manipuler l'arme dans le respect strict des règles de sécurité ➤ Justifier et proportionner l'usage de l'arme
UV 4 : Module stratégique	28 h	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prévenir et intervenir de manière graduée ➤ Assurer la surveillance renforcée d'un site ➤ Gérer les conflits et situations dégradées

Moyens pédagogiques et équipements techniques

- Cours théoriques avec méthodes directives et participatives (livret pédagogique).
- Vidéoprojecteur ou écran de télévision pour la diffusion des cours.
- Cas pratiques et mises en situation d'intervention
- Salle de sport à disposition en interne
- Matériels spécifiques ASRAD pour la manipulation d'armes de catégorie D
- Mise à disposition de notre plateforme numérique
- Utilisation d'un ordinateur ou d'une tablette pour s'entraîner à l'épreuve du QCM (Examens blancs).

Le centre HESP met également à la disposition des stagiaires une cafétéria équipée de tables, de micro-ondes, de distributeurs de boissons chaudes, de boissons fraîches et d'un distributeur d'en-cas est également à disposition des stagiaires.

Modalités de suivi du stagiaire

Le formateur évalue tout au long de la formation les acquis de chaque UV (QCM d'entraînement corrigés et mises en pratique). De plus, il met en place un temps de régulation supplémentaire pour les candidats qui ont besoin d'améliorer leurs résultats. Une feuille d'évaluation individuelle remplie par le formateur permet de s'assurer de la bonne compréhension par le candidat des connaissances de tous les modules.

Modalités d'évaluation et de validation de la formation

Examen final :

- Epreuve écrite (QCM, questionnaires réglementaire)
- Etudes de cas professionnels
- Mises en situation reconstituées
- Epreuves pratiques de maniement et d'intervention
- Evaluation par un jury de certification habilité

HAUTE ECOLE de la SECURITE PRIVEE –SAS–
11 AVENUE DES VIEUX MOULINS – LE PERIPHERIQUE - 74000 ANNECY

Tel : 04.50.52.75.33/ Mail : hesp@hesp-formation.com

Siret : 802.114.330.00011/ Rcs : 802114330 Annecy

*Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 82740299974 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
Autorisation d'exercice du CNAPS DT SUD-EST N° FOR-074-2027-04-29-20220583381*

Chaque UV de compétences est évalué de manière autonome. La validation de l'ensemble des blocs permet l'obtention de la certification Agent de Sécurité Renforcé Armé de catégorie D (ASRA).

Horaires

Généralement de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Langue d'enseignement

Cette formation est dispensée en langue française.

Qualification des intervenants

Nos formateurs sont habilités, justifiant d'une expérience professionnelle significative dans la sécurité armée et validés par les autorités compétentes.

Tarifs: Accédez à notre grille tarifaire

Délais d'accès : 1 mois avant le démarrage de la formation sous réserve de place

Contact : par mail à : hesp@hesp-formation.com

Modalités et conditions d'inscriptions: Téléchargez notre dossier de candidature

Conditions générales de vente : Consultez nos CGV